

UNE RENTRÉE SANS GRANDS CHANGEMENTS

L'enseignement professionnel annoncé un temps
comme l'une des priorités du ministre
est en réalité le grand oublié de cette rentrée 2013.

Il est urgent de sortir du discours et de passer aux actes,
les attentes des personnels et des élèves
des LP, SEP, EREA et SEGPA sont nombreuses.

Or les problèmes perdurent en cette rentrée.

Communiqué SNUEP-FSU
3 septembre 2013

Cette première rentrée de « la refondation » est certes accompagnée de la création de 7500 postes mais les lycées professionnels en seront privés. C'est pourtant dans l'enseignement professionnel que se concentrent le plus de difficultés et c'est à cette voie que revient la lourde tâche de faire réussir les jeunes des milieux les plus populaires et les plus éloignés de la culture scolaire. S'attaquer aux inégalités

scolaires, fortement corrélées aux inégalités sociales, c'est donc développer les parcours de réussite en lycée professionnel, favoriser les poursuites d'études et ouvrir l'enseignement professionnel aux études supérieures.

Ces objectifs affichés par le ministre ne pourront être atteints que si l'on y met des moyens humains, pédagogiques et financiers. Or, force est de constater, que les moyens n'y sont pas : >>>

Sommaire

- > Près de 2200 postes non pourvus aux concours 2013 : La crise de recrutement perdue P 2-3
- > Questions/Réponses ... P 3
- > Élections au CA P 4-5
- > BN du 12/09/2013
Texte action P 6 à 10
- > Le SNUEP-FSU soutien la population Syrienne P 10
- > Lu au BO n° 32 P 10-11
- > Notre service est hebdomadaire P 11
- > Contribution : Pour un enseignement professionnel de qualité P 12-13

>>>

➤ **aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour traiter du décrochage scolaire** en lycée professionnel alors que la réforme du « Bac Pro en 3 ans » a mis en difficulté un bon nombre de jeunes.

➤ **pas d'amélioration non plus en ce qui concerne l'orientation des élèves** qui ne sont pas, ou mal, affectés à l'entrée de la voie professionnelle.

Pire, il est à craindre que dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire les LP soient sacrifiés.

La création de campus des métiers, si elle peut faciliter les poursuites d'études des bacheliers et bacheliers professionnels, ne compensera pas le manque d'investissement préjudiciable à la réussite de tous les lycéens professionnels. Le rôle accru des régions dans le pilotage des cartes des formations et les politiques de relance de l'apprentissage contribuent à dégrader encore l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. La « rationalisation » des moyens (mixité des

parcours et des publics) se fait souvent au détriment des conditions d'affectation et d'accueil des élèves et des conditions de travail des personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA qui ne s'améliorent toujours pas en cette rentrée.

Le Bac Pro en 3 ans, avec un taux de réussite à la session 2013 de 78 % et la persistance du taux de décrochage scolaire, confirment le naufrage de la réforme de la voie professionnelle et l'urgente nécessité de sa remise à plat.

Pour mettre en œuvre une rupture avec les politiques libérales de l'ancien gouvernement et inverser la tendance de ces dernières années, il faudrait amorcer de réels changements dans les LP et ne pas se contenter de telles annonces.

Le SNUEP-FSU demande, à nouveau, au ministre d'ouvrir rapidement un chantier sur l'enseignement professionnel afin de répondre à l'urgence de la situation et de consacrer enfin à cette voie toute l'ambition qu'elle mérite. ■

PRÈS DE 2200 POSTES NON POURVUS AUX CONCOURS 2013 : LA CRISE DE RECRUTEMENT PERDURE ➤

Malgré la création programmée de 60 000 postes dans l'éducation sur 5 ans ouvrant des perspectives d'emploi pour les étudiants, le ministère n'atteint pas ses objectifs de recrutement pour la session 2013. En effet, les jurys n'ont pu pourvoir tous les postes, faute de candidats de niveau suffisant. 1528 postes ont ainsi été perdus dans le second degré à la session 2013 soit 13,9 % des postes ouverts aux concours externes. Ce déficit est accentué par l'évaporation de candidats inscrits sur plusieurs concours : au moins 368 en 2013. C'est donc plus de 1900 places perdues aux concours externes du second degré. Dans le premier degré, près de 300 places ne sont pas pourvues à la session de 2013.

Ce problème de recrutement se concentre sur quelques académies déjà déficitaires, dont Créteil qui se retrouve avec 179 postes non pourvus sur les 1055 offerts au concours externe, ou encore Versailles et Paris qui laissent respectivement 34 et 28 places à ce concours.

Les lauréats des concours 2013, en poste à la rentrée prochaine, ne seront pas en nombre suffisant pour couvrir les besoins. L'inquiétude est grande de voir des postes sans enseignant à la prochaine rentrée ou de ne pas voir ces postes s'implanter comme prévu au budget. Le recours à des vacataires contractuels risque de se développer encore. Or il est déjà impossible de trouver un plus grand nombre de contractuels dans de nombreuses disciplines.

Le concours exceptionnel (2014 anticipé) ainsi que certaines mesures comme les EAP, censés faciliter le parcours des étudiants, ne permettent pas de répondre dans l'immédiat à une crise de recrutement sans précédent, >>>

*Communiqué de presse
du 16 juillet 2013 des syndicats
enseignants et d'inspection de
la FSU : SNES, SNEP, SNUEP,
SNUIPP, SNESUP, SNPI*

>>> conséquence d'un sous recrutement depuis 2002, d'une paupérisation des étudiants, suivie d'une détérioration majeure de la formation des enseignants stagiaires depuis 2010.

La transformation du système éducatif pour permettre la réussite de tous les jeunes nécessite d'assurer tous les recrutements nécessaires.

La FSU continue d'exiger des mesures particulièrement urgentes :

- la mise en place de pré-recrutements,
- une aide apportée aux assistants d'éducation qui, travaillant à plein

Professeur-e principal-e : une obligation ?

Certain-es collègues nous interpellent en cette rentrée : *peut-on m'imposer d'être professeur-e principal-e ?* En fin d'année scolaire, sur la fiche de préparation de la rentrée suivante, l'administration demande si vous souhaitez être professeur principal. À partir de l'ensemble des réponses, le chef d'établissement désigne le/la professeur-e principal-e de chaque classe. Ils/elles sont ainsi désignés par le chef d'établissement, en fonction de « *leurs qualités pédagogiques* ». Attention ! Pour les PLP, aucun texte ne précise que la désignation du professeur principal relève de sa seule candidature. Mais, aucun texte réglementaire ne dit non plus qu'un chef d'établissement peut imposer cette mission à un-e collègue non volontaire.

Retrouvez la fiche complète concernant le/la prof principal-e en page 13 du journal n° 57 disponible dans les archives du site snuiep.com

Les heures de synthèses et autres questions concernant la SEGPA

Question de rentrée : « *Je me suis trouvé confronté à un problème de taille. En SEGPA il y a 2 heures de synthèse et coordination payées en HSE pour les PLP. Mais les collègues PE (professeur des écoles) eux sont payés pour faire 2 heures sur la base d'une indemnité de 24,28 € soit 67 % d'une HSE en gros. Pour plus d'équité, la responsable de SEGPA me demande si j'accepterais*

temps aujourd'hui sont dans l'impossibilité de suivre leurs études dans de bonnes conditions. Il faut donc améliorer les conditions et le temps de travail des AED qui se destinent aux métiers d'enseignant,

- une aide aux non-titulaires pour leur permettre d'intégrer les corps d'enseignants,
- une remise à plat de la réforme de la formation des enseignants et CPE permettant l'obtention d'un master de qualité notamment en diminuant significativement le temps de service en M2. ■.

en tant que PLP de faire 2 heures de réunion payées 1 h 30 afin de donner l'autre demi-heure aux PE. Apparemment cela se passe comme cela dans les SEGPA au niveau national pour éviter une différence entre corps pour le même travail entre un PLP et un PE en ce qui concerne la rétribution des heures de synthèse et coordination obligatoires.

Par ailleurs, j'ai entendu dire que comme je suis professeur principal pour une SEGPA de 6 élèves en 3^e et surtout PLP, je ne bénéficie pas d'ISOE fixe et variable.

Est-ce que vous avez des infos car je sèche sur ce qui concerne le monde de la SEGPA ? »

Réponse du SNUEP-FSU :

Le statut de PE est différent de celui des PLP : mutations, horaires hebdomadaires, prime CAPA-SH, ISO, HSE. En effet les HSE sont moins payées pour les PE.

Mais ce n'est pas aux PLP d'accepter de faire des sacrifices, mais à l'administration d'augmenter éventuellement le taux horaire des PE. La proposition de la responsable est surprenante : ce n'est pas du tout un fonctionnement des SEGPA au niveau national. Nous te recommandons donc de demander à être payé 2 heures pour 2 heures faites.

Il n'existe pas de professeur-e principal-e en SEGPA., donc tu ne peux bénéficier de l'ISOE part modulable. En revanche, tu dois avoir l'ISO part fixe. De plus, tu dois toucher chaque mois l'indemnité mensuelle de sujétion spéciale (38,53 € code 200234 sur ton bulletin). ■.

Questions/Réponses

ÉLECTIONS AU CA >

Des enjeux à l'échelle de l'établissement... et au-delà

Avant la fin de la 7^e semaine de l'année scolaire, se déroulent les élections des représentant-es du personnel au conseil d'administration. Avec la décentralisation, de nombreuses décisions résultent de votes du CA : ouverture ou fermeture de divisions, protocole de remplacement, journée de solidarité, conseil pédagogique... C'est un espace de décision au sein duquel les personnels peuvent intervenir et disposer d'un pouvoir de décision et de contrôle. Les syndiqués du SNUEP-FSU ont un rôle essentiel à jouer. Pour cela il est important que des listes SNUEP-FSU soient constituées et élues.

Quelles listes construire ?

DONNEZ LA PRIORITÉ
À DES LISTES INTITULÉES :

> Liste présentée par le SNUEP-FSU

ou

> Liste présentée par la FSU, qui réunit les candidat-es des syndicats de la FSU (SNUEP, SNES, SNEP, etc.).

Ces listes sont bien sûr ouvertes aux non-syndiqué-es. Il est d'ailleurs possible de rajouter après ces intitulés « et non-syndiqué-e-s », mais il est préférable de

mettre « liste à l'initiative du SNUEP-FSU » car elle est alors comptabilisée SNUEP-FSU. De ces deux intitulés résulte la prise en compte de la représentativité du SNUEP-FSU et de la FSU. Des listes « maison » ou d'intérêts particuliers sont parfois présentes. Contrairement à ces listes, les listes SNUEP-FSU ou FSU permettent, par leur presse, leurs réunions, leurs stages, d'avoir une vision plus globale des sujets, d'être en capacité de réagir, de faire respecter vos droits. Si vous intitulez autrement les listes (listes d'union, par exemple), le rectorat ne reconnaît pas notre représentativité et il est important pour le SNUEP-FSU et la FSU de peser dans le paysage syndical à l'heure où les changements promis ne sont toujours pas là.

Élaborer la liste

Peuvent être candidat-e-s :

Tous les électeurs titulaires PLP et CPE, ou stagiaires, (sauf les membres de droit), les non-titulaires (dont les AED) nommés pour l'année dans l'établissement, les collègues en congé de maladie ou de maternité.

Élaborez votre liste ordonnée (sans indiquer titulaire et suppléant ; ne pas présenter deux colonnes) en essayant de représenter toutes les catégories, toutes les disciplines et tous les secteurs de l'établissement.

CALENDRIER DES ÉLECTIONS AU CA

J : jour des élections,

J - 6 : remise du matériel de vote pour les absents du jour J,

J - 10 : dépôt des listes des candidat-es (et remise des actes de candidature individuelle signée),

J - 20 : affichage de la liste électorale.

Et, pendant la campagne des élections (tant pour élaborer la liste que pour faire voter), syndiquez-vous et syndiquez vos collègues afin de contribuer :

- > à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- > au développement du service public d'éducation,
- > au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire et pluraliste et démocratique au sein de la FSU.

Élections des représentant-es au CA
Enseignants, documentalistes, personnels d'éducation et de surveillance,
assistants d'éducation,

nous sommes tou-te-s concerné-e-s !

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTRUIRE DES LISTES SNUEP-FSU OU FSU POUR DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

MODÈLE DE PROFESSION DE FOI



TOUT-E-S CONCERNÉ-ES ?

Ces élections concernent chacun de nous car les décisions prises au Conseil d'Administration ont des répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur notre métier.

C'est pour défendre et promouvoir le service public d'enseignement, avec la volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie de tou-te-s, que le SNES, le SNEP et le SNUEP présentent des candidat-es aux élections du CA.

Des réunions syndicales sont organisées régulièrement chaque mois et avant chaque conseil d'administration pour faire le point sur la situation du lycée, évoquer l'ordre du jour et discuter des questions qui vous préoccupent.

LES CANDIDAT-ES DE LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FSU S'ENGAGENT :

Pour notre métier et nos conditions de travail :

- à faire respecter les horaires et programmes nationaux, et simultanément les choix des équipes pédagogiques au travers du projet d'établissement,
- à nous battre pour l'abaissement des seuils d'effectifs, pour des dédoublements et travaux en petits groupes,
- à nous battre contre les suppressions de postes et la multiplication des heures supplémentaires,
- à intervenir pour le respect des droits, statuts et garanties de tous les personnels,
- à intervenir pour une vraie prise en compte des besoins de remplacement et contre le remplacement en interne imposé.

Pour un meilleur fonctionnement de notre établissement :

- pour des locaux et des espaces de travail adaptés notamment en EPS,
- pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- pour le respect des règles démocratiques de fonctionnement.



Pour le respect des principes de pluralisme, neutralité, laïcité, respect des obligations scolaires.

S'impliquer en tant qu'électeur et électrice, c'est donner la possibilité de faire entendre ses positions, c'est donner une représentativité incontestable à des élu-es qui auront à intervenir toute l'année. ■

BUDGET PLF 2014 >

Le gouvernement a transmis à l'Assemblée nationale les grandes lignes de son projet de budget 2014. Celui-ci se présente, d'abord, sous la forme d'un nouveau plan d'austérité visant à diminuer les dépenses de l'État de 14 milliards d'euros. Sur ce total, la Sécurité sociale est sommée d'économiser 5 milliards d'euros. Elle devrait le faire en freinant la progression des dépenses d'assurance-maladie ainsi que les pensions des régimes de retraite complémentaire ou encore en faisant des économies sur la branche famille. La baisse de la dépense publique sera partagée entre les collectivités locales : **1,5 milliard d'euros** de baisse de la dotation de l'État aux collectivités locales et les opérateurs de l'État : diminution de 4 % des moyens affectés par l'État. Ces économies sont censées servir à financer « les priorités du gouvernement » qui n'ont pas changé : l'emploi et la solidarité, le logement, l'enseignement, la justice et la sécurité. Dans l'Éducation nationale, c'est un budget qui devrait augmenter de **+ 1,3 % avec la création de 9 000 à 10 000 emplois**, et 30 000 contrats aidés supplémentaires.

Même si le ministère de l'Éducation est globalement préservé par les coupes budgétaires, le SNUEP-FSU considère que ce budget n'est encore une fois pas à la hauteur des besoins et des attentes de notre pays et de sa population et qu'il ne constitue en rien un rattrapage des coupes budgétaires des années passées. Il poursuivra avec la FSU le travail d'information auprès des personnels pour obliger le gouvernement à sortir de cette politique d'austérité qui continue à casser notre système de protection sociale et qui ne permet pas de lutter efficacement contre la montée du chômage.

Alors que se discute le budget de l'État et que tombent les avis d'imposition, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de baisser du fait, entre autres, du gel du point d'indice. Le SNUEP-FSU s'inscrit pleinement dans les actions à venir sur ce

thème, notamment au sein de l'intersyndicale de la FP initiée par la FSU.

RETRAITES : UNE RÉFORME NI JUSTE NI ÉQUITABLE >

La journée de grève et manifestations sur les retraites du 10 septembre a été un premier temps fort d'une mobilisation qui doit se poursuivre et s'amplifier. Le mécontentement des salarié-es et leur inquiétude face à la réforme des retraites proposée sont bien réels et confirmés par différents sondages. La procédure accélérée mise en place par le gouvernement prouve sa fébrilité sur ce dossier et la peur de voir se construire un front social contre cette « réforme ». Le SNUEP-FSU revendique une réelle réforme qui rompe avec les réformes précédentes. Cette réforme qui va arriver au Parlement est dans le prolongement des réformes précédentes. Elle adresse aux plus jeunes un message inquiétant refusant de prendre en compte le recul de l'accès à un emploi stable, l'augmentation de la durée des études. Elle ne traite pas de l'aménagement des fins de carrière, des fonctionnaires polypensionnés... Le SNUEP-FSU refuse tout allongement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

Non ce n'est pas aux salarié-es et aux retraité-es de payer la crise et de fournir tous les efforts, alors que les entreprises ne participeront pas à l'effort de financement. Le SNUEP-FSU considère qu'il faut continuer l'action sous toutes ses formes dans un cadre le plus unitaire possible et sur la durée.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels de LP, SEP, EREA, SEGPA à s'inscrire dans les actions et les manifestations pour lutter contre cette réforme des retraites. Le SNUEP-FSU se fixe comme objectif la construction d'une nouvelle journée de grève et de manifestations intersyndicale en relation avec le calendrier parlementaire. >>>

>>> LES FEMMES MÉRITENT MIEUX >

Le gouvernement avait promis une réforme des retraites basée sur l'équité, mais ce qu'il a présenté ne répond pas à cet engagement. Les mesures en direction des femmes sont très marginales alors que les inégalités de pension entre les sexes sont importantes : la pension de droit direct des femmes est inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes, leur pension globale de 28 %. Les femmes ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes, elles partent plus tard à la retraite (1,4 an plus tard pour les personnes parties en 2008), elles sont plus souvent concernées par la décote et bénéficient beaucoup moins de dispositifs comme la surcote ou la retraite anticipée pour carrières longues.

Si la mesure qui permet une meilleure validation de trimestres pour les petits temps partiels est bienvenue, elle ne concerne que les personnes au SMIC qui ont un emploi à temps partiel de moins de 15 heures par semaine, ce qui représente au maximum 2,6 % de l'ensemble des salarié-es. La mesure qui permet de mieux prendre en compte la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue ne fait que corriger –un peu– l'injustice du décret pris par... ce même gouvernement en 2012.

Enfin, la refonte annoncée depuis plusieurs mois de la majoration de 10 % de la pension pour 3 enfants est une tromperie : elle est renvoyée au-delà de 2020, rien n'est donc décidé... si ce n'est sa fiscalisation dès 2014.

Au final, ces mesures ne permettront pas de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ; il est notable d'ailleurs que le chiffrage officiel des mesures cumulées pour les jeunes, les femmes, les carrières heurtées et les petites pensions fasse apparaître un coût nul jusqu'en 2030 !

Il faut en finir avec l'allongement régulier de la durée de cotisation, et faire en sorte que la durée demandée soit réalisable par l'ensemble des salarié-es. La décote doit être supprimée.

Il faut agir en amont de la retraite, sur les inégalités professionnelles. La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les taux d'activité et les salaires procurerait un volume de cotisations supplémentaires qui améliorerait très sensiblement les recettes des caisses de retraite, ainsi que le droit des femmes à une pension. Cela suppose de lutter contre les discriminations salariales, mener des politiques pour inciter les pères à s'investir dans la prise en charge des enfants, assurer le développement des crèches à hauteur des besoins pour éviter aux femmes d'interrompre leur travail à l'arrivée des enfants.

Pétitions à signer sur le site Collectif retraites 2013 : L'appel unitaire "Retraites : les femmes demandent réparation !" :
<http://www.retraites2013.org/?p=143>

*L'appel du Collectif unitaire
Retraites 2013
<http://www.retraites2013.org>*

LOGEMENT >

Le SNUEP-FSU s'associe aux mots d'ordre de la Marche du 11 septembre à Paris, pour la défense d'un droit au logement stable et décent pour toutes et tous. Le projet de loi Alur sur le logement (encadrement des loyers) qui débute à l'Assemblée nationale, n'abroge pas la loi Boutin, ni les autres lois qui conduisent à la marchandisation du logement social. C'est pourquoi il faut exiger l'encadrement –à la baisse– des loyers, appliquer la loi de réquisition, reloger les prioritaires de la loi Dalo, augmenter de façon significative et à hauteur des besoins les places en hébergement d'urgence, arrêter les expulsions sans relogement, renforcer les droits des locataires...

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ >

Si nous pouvons nous satisfaire de la réaffirmation de la laïcité, d'une république indivisible, laïque, démocratique et sociale, de la séparation des religions et de l'État, de la liberté de croire ou pas... il faut que cela fasse sens auprès des élèves. Pour cela, il faut des services publics performants, une égalité de traitement, le plein emploi,... sur l'ensemble du territoire. Il ne faut pas non plus d'exception pour l'Alsace et la Moselle.. >>>

>>> **RENTRÉE 2013** >

L'enseignement professionnel annoncé un temps comme l'une des priorités du ministre est en réalité le grand oublié de cette rentrée 2013.

Cette rentrée est avant tout marquée par le suicide d'un de nos collègues de STI, Pierre Jacques, qui a dénoncé explicitement dans une lettre les conditions de travail qu'il vivait. Ce geste dramatique traduit le malaise général et la souffrance de nombreux et nombreuses collègues devant les effets des multiples réformes qui s'abattent sur elles et eux. Le SNUEP-FSU demande au gouvernement la publication des chiffres précis quant aux suicides des enseignant-es.

Concernant les causes liées à la souffrance au travail des enseignant-es, une commission ministérielle a remis son rapport en juin dernier (Debarbieux). Les conclusions de ce rapport dénoncent explicitement l'organisation du travail au sein de l'EN, notamment la perte de sens du métier (imputable aux nombreux dispositifs mis en place liés aux réformes), les pressions des équipes de direction et d'inspection, les classes surchargées etc. Le gouvernement ayant connaissance des causes liées à la souffrance des enseignant-es, il est de son devoir d'y remédier. Le SNUEP-FSU exige que soit rapidement mis en place des dispositifs permettant de retrouver une réelle sérénité au travail.

Les pressions exercées sur les collègues pour augmenter les moyennes en CCF, en examen, voire en jury sont insupportables. Dans certaines académies, la multiplication des HSA qui masque la baisse du pouvoir d'achat, contribue aussi à la souffrance au travail.

Le SNUEP-FSU continue à revendiquer des conditions de travail plus favorables aussi bien pour les enseignant-es que pour les élèves. Pour cela et entre autres des moyens doivent être donnés aux membres des CHSCT et à la médecine préventive.

Cette première rentrée de « la refondation » est certes accompagnée de la création de 7500 postes mais les lycées profes-

sionnels en seront privés. C'est pourtant dans l'enseignement professionnel que se concentrent le plus de difficultés et c'est à cette voie que l'on demande de faire réussir les jeunes des milieux les plus populaires et les plus éloignés de la culture scolaire.

Les supports bloqués pour les stagiaires (15 h, 18 h...), les contractuel-les admissibles (6 h, 9 h, 12 h...) ont retardé les affectations tout au long du mois de septembre. Beaucoup d'établissements sont toujours à la recherche d'enseignant-es pour quelques heures hebdomadaires.

Le rôle accru des régions dans le pilotage des cartes de formations et les politiques de relance de l'apprentissage contribuent à dégrader encore l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. La « rationalisation » des moyens (mixité des parcours et des publics) se fait souvent au détriment des conditions d'affectation et d'accueil des élèves et des conditions de travail des personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA qui ne s'améliorent toujours pas en cette rentrée.

L'EPP n'en attendait pas tant... !

Les années se suivent et se ressemblent pour l'EPP

Le changement attendu n'est pas au rendez-vous. Les conditions de travail des personnels et d'études des élèves restent les mêmes que lors de la rentrée précédente voire se dégradent pour certaines académies, et rien n'est prévu par le ministère, si ce n'est de continuer le « verdissement » des référentiels entamé par le précédent ministère. Pourtant le taux de réussite au Bac Pro reste constant et toujours inférieur de 10 points aux bacs généraux et technologiques mais surtout, la part des mentions baisse fortement en perdant 6 points. Le Bac Pro en 3 ans, avec un taux de réussite à la session 2013 de 78 % et la persistance du taux de décrochage scolaire, confirment le naufrage de la réforme de la voie professionnelle et l'urgente nécessité de sa remise à plat. >>>

>>> **ÉDUCATION PRIORITAIRE : CHANTIER PRIORITAIRE ? >**

Le ministre annonce une 1/2 journée banalisée en octobre et des assises académiques en novembre et décembre avec aussi des « réflexions sur l'allocation des moyens et les modalités d'exercice des personnels ». Ce dossier sera traité au niveau FSU. C'est un enjeu important pour le SNUEP-FSU et les craintes sont fortes de voir l'ensemble des lycées professionnels sortir du dispositif sans aucune compensation. On sait aussi que l'EP sert souvent de laboratoire d'expérimentation pour modifier les missions et les métiers des personnels. Le SNUEP-FSU restera vigilant et portera des propositions pour une amélioration significative des conditions de travail des collègues en LP.

APPRENTISSAGE >

Si le président de la République et le ministre de l'EN étaient présents dans un LP le jour de la prérentrée, les diplômés de la voie professionnelle ne semblent les intéresser que lorsqu'il s'agit de développer l'apprentissage. Les gouvernants communiquent actuellement sur la supposée meilleure insertion des jeunes sortants de l'apprentissage. La seule utilisation des chiffres bruts cache la réalité : près d'un tiers des apprentis-es sont embauchés-es par leur ancien employeur. Lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi, les taux d'embauche des jeunes sont similaires et cela quel que soit leur statut (ex-lycéen ou ex-apprenti). De plus, les filières proposées en apprentissage diffèrent de celles proposées par la voie scolaire. Les taux d'emplois doivent être étudiés en fonction du secteur : aux niveaux IV et V, les métiers de « bouche », massivement préparés en apprentissage, offrent actuellement plus d'emplois comparativement au secteur tertiaire, majoritairement présent en LP. À l'opposé du discours ambiant, il apparaît nécessaire de rappeler que la discrimination lors de la recherche d'un contrat d'apprentissage est la même que lors de la recherche d'un emploi. De même, un jeune sur deux ne va pas au bout de son CAP en apprentissage.

Les discussions concernant la loi sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage s'ouvrant, le SNUEP agira avec la FSU pour faire entendre la voix des LP et de ses formations scolaires et pèsera dans le débat en faveur de l'EPP.

Réforme de l'apprentissage

Le SNUEP-FSU a pris connaissance du document de cadrage de la concertation relative à l'apprentissage. L'objectif est encore une fois le développement de l'apprentissage (500 000 apprentis d'ici 2017). Les orientations envisagées déboucheraient sur la mise en place d'un « Plan Borloo bis ». Les conséquences sur l'enseignement pro sont déjà connues : développement de l'apprentissage public avec l'augmentation de la mixité des publics et des parcours. D'autres questions sont à surveiller de très près : la question de la collecte (OCTA) et de l'affectation des fonds qui pourraient encore plus assécher les LP et la question de l'embauche en CDI des sortants d'apprentissage qui semble pour le coup une réelle avancée sociale pour les apprentis-es et pourrait empêcher les effets d'aubaine de l'apprentissage.

La FSU sera reçue au ministère du travail prochainement, le SNUEP y sera présent pour dénoncer ce projet qui fait encore la part belle à l'apprentissage et portera atteinte à l'enseignement professionnel public.

CONCOURS >

Si le ministre affiche sa satisfaction quant à la mise en place des ESPE et au nombre de candidat-es aux concours de recrutement des enseignant-es, le SNUEP-FSU fait un tout autre constat : la création des ESPE, porteuse d'espoirs, ne s'est malheureusement pas accompagnée de formations en masters spécifiques pour les PLP et le recrutement de PLP reste insuffisant. Les résultats du CAPLP externe notamment dans les disciplines du Génie Civil ou du GI bois constituent des preuves manifestes des difficultés de recrutement. Mais avec 84 postes sur 180 en Biotechno et 33 sur 70 en STMS, on observe deux disciplines pour lesquelles il est indispensable de reconstruire un parcours adapté ! >>>

>>> Pour le SNUEP-FSU, il est indispensable de mettre en place des listes complémentaires, notamment pour le CAPLP externe, afin d'éviter les pertes de postes en cas de désistement d'un-e candidat-e reçu-e en même temps à un autre concours. Ces listes complémentaires sont prévues par le statut. Elles représentent 109 postes pour l'examen professionna-

lisé. Le SNUEP-FSU s'étonne de l'utilisation de telles listes pour un examen et demande un bilan sur leur utilisation, ainsi que des explications sur la mise en place d'une liste complémentaire avant même que tous les postes offerts aient été attribués, comme en Boulangerie et en Maintenance des systèmes mécaniques automatisés... ■

LE SNUEP-FSU RÉAFFIRME SON SOUTIEN À LA POPULATION SYRIENNE

La population Syrienne est aujourd'hui plongée dans une guerre civile issue du mouvement de contestation de la dictature qui a débuté par des manifestations anti-régime dans le cadre du printemps arabe. Elle subit depuis maintenant deux ans une répression sanglante menée par le régime de Bachar Al-Assad. Une nouvelle étape dans l'horreur a été franchie avec l'utilisation d'armes chimiques qui a causé la mort de très nombreux civils dont des femmes et des enfants. Le SNUEP-FSU réaffirme son soutien à la population syrienne qui aspire à vivre en paix et sous un régime démocratique, débarrassée de Bachar El Assad et de son clan. Le SNUEP-FSU considère que la seule solution pour venir en aide au peuple syrien ne peut être que politique.

BO n° 32 du 5 septembre 2013

- Baccalauréat professionnel
« Technicien du bâtiment :
organisation et réalisation du gros
œuvre » : modification
arrêté du 20-6-2013 -J.O. du 11-7-
2013- NOR MENE1316155A
- Baccalauréat professionnel
« Technicien d'études du bâtiment » :
modification
arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316134A
- Baccalauréat professionnel
« Ouvrages du bâtiment :
métallerie » : modification
arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316106A
- Baccalauréat professionnel
« Ouvrages du bâtiment : aluminium,
verre et matériaux de synthèse » :
modification
arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316120A

BO n° 32 du 5 septembre 2013

- Conseil supérieur des programmes
Organisation et fonctionnement
décret n° 2013-681 du 24-7-2013
J.O. du 28-7-2013
- École primaire et collège
Cycles d'enseignement
décret n° 2013-682 du 24-7-2013
J.O. du 28-7-2013
NOR MENE1318869D
- Conseil école-collège
Composition et modalités
de fonctionnement
décret n° 2013-683 du 24-7-2013
J.O. du 28-7-2013
NOR MENE1318884D
- Baccalauréat professionnel
« Technicien en installation
des systèmes énergétiques et
climatiques » : modification
arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316084A
- Baccalauréat professionnel
« Travaux publics » : modification
arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316061A

NOTRE SERVICE EST HEBDOMADAIRE >

De plus en plus de chefs d'établissement tentent d'imposer leur « vision des choses », tentent d'annualiser le temps de service, ou concernant la présence des collègues dans l'établissement lors des périodes de stages des élèves, tentent de les occuper à des tâches multiples et variées, imposent un nombre fantaisiste d'élèves à suivre. Le seul et unique texte de référence est le décret 2000- 753 du 1^{er} août 2000 régissant le statut du PLP.

Signer son « état VS »

L'état VS est le récapitulatif officiel du service d'enseignement : il comporte les classes, le nombre d'élèves par classe, l'emploi du temps hebdomadaire, le nombre total d'heures d'enseignement, les responsabilités particulières et le nombre éventuel d'HSA. Transmis au rectorat par le chef d'établissement, il doit vous être soumis pour approbation et signature. Sa vérification est très importante puisqu'en dépend la rémunération. Il sert aussi à transmettre les services et les emplois du temps des personnels aux corps d'inspection. Attention : avoir signé son VS signifie en avoir pris connaissance, mais ne vaut pas acceptation. La contestation est possible.

BO n° 32 du 5 septembre 2013

- Baccalauréat professionnel « Aménagement et finition du bâtiment » : modification arrêté du 20-6-2013
J.O. du 11-7-2013
NOR MENE1316112A
- Concours et recrutements Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2014 : modification
note de service n° 2013-130 du 21-8-2013- NOR MENH1320765N

Contester les états VS

Plusieurs chefs d'établissement dans différentes académies décomptent les heures d'accompagnement personnalisé (AP) en les annualisant sur 36 semaines, ne tenant pas compte des semaines de stage. Ainsi sur le VS, ils décomptent une heure d'AP hebdomadaire sur l'année comme 28/36^e d'heures si les élèves sont en stage 8 semaines. C'est inadmissible. Le statut des PLP prévoit que le temps de service des PLP est hebdomadaire. Cela doit être respecté.

En plus de mettre en œuvre une idéologie pédagogique que nous contestons, la généralisation du Bac Pro 3 ans est un des outils mis en place pour attaquer notre statut. Il s'agit en fait de récupérer des moyens.

La réponse est avant tout dans l'action collective, par la construction dans l'établissement de rapports de forces obligeant ministère, rectorats et chefs d'établissement à ne pas faire une lecture fallacieuse de notre statut.

Les VS sont l'occasion de contester les dispositions scélérates prises par certains chefs d'établissement. ■

BO n° 32 du 5 septembre 2013

- Mouvement Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée de février 2014
note de service n° 2013-132 du 21-8-2013- NOR MENH1318299N
- CHSCT du MEN Orientations stratégiques - année scolaire 2013-2014
réunion du 3-7-2013- NOR MENH1300352X
- Journal Officiel Circulaire du 23 juillet 2013 portant sur la réponse pénale aux violences et discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
NOR : JUSD1319893C

POUR UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE QUALITÉ AVEC LE SNUEP-FSU

Contribution

« Notre ligne de pensée a toujours été l'intérêt primordial de nos jeunes en formation et de la société en général. »

¹ www.cafepedagogique.net

En cette rentrée, tout nous laisse penser grâce aux remontées de nos responsables locaux et aux premières informations en provenance du rectorat, que nos effectifs en lycées professionnels repartiraient à la hausse, y compris dans des sections qui étaient menacées de fermetures l'an passé. Cela reste à confirmer mais c'est une bonne nouvelle. Il y a sûrement plusieurs raisons à cela comme en particulier le regain d'intérêt des familles et des jeunes pour des établissements dont la formation professionnelle peut permettre d'accéder plus facilement à un emploi dans un contexte très difficile. Mais il y a sûrement aussi une raison qui n'est pas pour nous déplaire : le recul (momentané ???) de l'apprentissage ! Extrait du *Café pédagogique*¹ du 5/09 : « **Faute de trouver un patron prêt à les accueillir, beaucoup de jeunes renoncent à une formation en alternance. Ou veulent partir à l'étranger. En cinq ans, entre 2008 et 2012, nous avons perdu 15 % des effectifs dans nos centres de formation des apprentis [les CFA, ndlr]. Il y a toujours autant de jeunes qui se présentent, mais ils ne trouvent pas d'employeurs pour les prendre en apprentissage et signer des contrats. Ils doivent alors renoncer.** » Daniel Munoz est responsable de la formation dans le premier réseau national d'apprentissage en France, qui opère dans le bâtiment et les travaux publics... Dans l'enquête que nous avons menée auprès de nos 65 000 apprentis, plus du tiers (37,8 %) répondent que la recherche de leur entreprise a été difficile. Un chiffre en hausse par rapport à nos précédents sondages, souligne Daniel Munoz. « C'est un motif d'inquiétude pour l'avenir. Car nos CFA, avec des effectifs en baisse, ont de plus en plus de mal à s'équilibrer financièrement. » Et le Café d'ajouter : « **Toutefois, même passés ces obstacles, tout n'est pas rose dans le monde de l'apprentissage. Engagés dans une filière qu'ils n'ont pas choisie, déstabilisés par l'alternance entre semaines en entreprise et en cours - un rythme exigeant,**

ou rebutés par l'accueil de leur tuteur, un nombre non négligeable de jeunes apprentis abandonnent chaque année. Ils vont alors aussi grossir l'armée de décrocheurs que François Hollande a promis de diviser par deux, l'un des grands enjeux de son quinquennat. »

Attardons-nous quelque peu sur cette annonce d'un recul historique de recrutement des CFA et de l'apprentissage en général. Non pour nous en réjouir stupidement mais pour souligner une fois encore notre attachement viscéral à l'enseignement professionnel public initial. Notre ligne de pensée a toujours été l'intérêt primordial de nos jeunes en formation et de la société en général. L'école, l'école, l'école... Voilà notre « credo » ! L'Unesco ne dit d'ailleurs pas autre chose dans son dernier rapport sur l'éducation : « "L'éducation a le pouvoir de transformer chaque étape de la vie pour le meilleur", rappelle l'Unesco dans son combat pour atteindre "l'éducation pour tous" en 2015. Pour en persuader les opinions publiques, l'Unesco donne des exemples. "171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté si l'ensemble des élèves des pays à faible revenu quittaient l'école avec des compétences de base", note l'organisation. **Elle note aussi « qu'une année d'étude supplémentaire augmente les revenus de 10 % en moyenne ».**

François Dubet enfonce le clou dans un excellent article paru dans Le Monde du 1^{er} septembre : « **Il existe un problème de relations entre la formation et l'emploi. Malthusienne, l'école républicaine distribuait peu de diplômes, ce qui les rendait efficaces tout en ne pénalisant guère ceux qui en étaient dépourvus. Aujourd'hui, les diplômés sont indispensables à tous, mais ils ont une utilité des plus variables, laissant de côté les dizaines de milliers d'élèves qui en sont privés. L'école n'est donc pas utile à tous alors que les diplômés sont essentiels à l'entrée dans la vie professionnelle.** »

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, reste dans la même logique dans son discours lors d'une visite d'un LP le 2 septembre : >>>

>>> « Nous n'atteindrons pas les objectifs que nous nous sommes fixés sans donner à l'enseignement professionnel toute la place qui lui revient. Trop longtemps dans notre pays de longue culture, seul l'enseignement général a eu droit de cité, et trop longtemps l'enseignement professionnel a été perçu voire pratiqué comme un choix par défaut. D'ailleurs les familles vivaient mal l'orientation de leurs enfants. Ils disaient : "ah bon mais c'est un échec". Eh bien non ce n'est pas un échec et c'est une chance, et ce que j'ai vu ce matin n'a fait que me convaincre encore davantage. Parce que cette image négative, parfois péjorative, il faut la renvoyer définitivement au passé. Elle ne correspond plus du tout à la réalité ».

Alors passons vraiment aux actes, Monsieur le Premier Ministre. Il est grand temps de se pencher sur le bilan de la rénovation de la voie professionnelle après la réduction d'un an de la durée des études pour nos lycéens.

Le Bac Pro 3 ans a eu un nombre certain de conséquences néfastes pour nos élèves, très bien résumées par Francis Daspe le 3 septembre dans une chronique libre parue sur le site de Marianne et intitulée **En finir avec les dégâts du Bac Pro 3 ans** : « L'heure d'un premier bilan a sonné, même si nous ne disposons pas encore de toutes les données et du recul nécessaires. Le bilan est cependant négatif pour de nombreuses raisons. Le taux de réussite a tout d'abord baissé. L'an passé, il avait connu une chute de près de 6 %. C'était la première cohorte à avoir connu l'intégralité de la réforme. La baisse est donc significative. La faible hausse de 0,3 % cette année n'a pas permis de compenser la perte : seuls 78,5 % des élèves du professionnel ont décroché le bac à cette session. La réforme a conduit également à une recrudescence des sorties en cours de cursus sans diplôme, c'est-à-dire du décrochage scolaire. Ces sorties se situent à la fois en première année (avec des réorientations en apprentissage), en seconde année (à l'issue d'un échec lors de la certification intermédiaire qui entraîne une plus grande démotivation) et en troisième année (avec un taux d'échec plus élevé).

Mais davantage encore que les critères purement quantitatifs, ce sont les aspects qualitatifs qui sont les plus alarmants. La réforme a conduit à un affaiblissement des contenus disciplinaires transmis. Ce qui était déjà difficile à assimiler en quatre ans devient mission quasi impossible en trois ans. La multiplication des périodes d'épreuves de contrôle en cours de formation (CCF), qui amputent lourdement le temps de formation, aggrave la situation. En outre, la mise en place du CCF s'accompagne de pressions très fortes à l'encontre des enseignants afin d'avoir des résultats qui permettent d'atteindre les objectifs fixés par le ministère. La recherche d'une réussite même factice ne parvient nullement à masquer la baisse du taux de réussite. »

L'école, l'école, l'école...Ce n'est pas pour nous qu'un slogan ou la simple défense de notre pré carré ! C'est une question de fond, de responsabilités par rapport à l'avenir, à l'éducation de nos gosses et de jeunes, de fondement de la République. Nous devons tout entreprendre pour faire passer ce message fort, en dépassant tous les clivages primaires et surtout les intérêts partisans.

À tous ceux qui entrent dans le métier, et à qui nous souhaitons la bienvenue, soyez porteurs avec nous, de ce principe : seule l'Éducation reste porteuse d'espoir pour la société d'aujourd'hui et la société de demain qu'il nous reste à bâtir ! C'est notre fierté d'enseignants et en particulier d'enseignants des lycées professionnels, EREA et SEGPA ainsi que de tous ceux qui font partie des équipes pédagogiques.

SNUEP-FSU Aquitaine
Christian Sauce
Bureau académique

« La recherche d'une réussite même factice ne parvient nullement à masquer la baisse du taux de réussite. »